

DEC220644DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Taillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR6033 intitulée Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213786DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'UMR6033 intitulée Intitulé : Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY), dont le directeur est M. Marc Auriacombe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Taillard, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Taillard, délégation est donnée à M. Pierre Philip, Professeur des universités-praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} janvier 2022

Le directeur d'unité
Marc Auriacombe

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.